

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07850

Numéro SIREN : 841 909 641

Nom ou dénomination : LA PARISIENNE DE MALAKOFF

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 31131

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012020	Régime "simplifié d'imposition"	X	ou "réel normal"	
et clos le	31122020	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : LA PARISIENNE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF Mél : Téléphone : SIREN 8 4 1 9 0 9 6 4 1	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Débits de boissons

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) **C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice, page 3)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		412
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d	Total c + d.....
3. Total		412
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		412
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	
5. Plus-values		
taxées selon les règles prévues ③ par les particuliers à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)	④	à long terme et à long terme imposables ⑤ à 12,8 %
à long terme exonérées ③		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥
		dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quindecies du CGI) ⑦
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs ⑧
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire art 44 septdecies
Exonération ou abattement pratique ⑨	→ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑩	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)		
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)		Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)
- Plus-values		
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		
- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel		

8. Régime des sociétés de personnes ⑪	
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	

9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant : 9661019 9661019 d'Expertise Comptable
---	--

Lieu: MALAKOFF 121/123 Avenue de la République
Qualité et nom du déclarant: 04320 THIAIS

Signature: **SIREN 883 333 290**

Tél : 01 46 81 02 68
Fax : 01 46 82 07 66

Examen de conformité fiscale (ECF)	<input type="checkbox"/> prestataire
------------------------------------	--------------------------------------

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD

2021

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 *septies* A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
1			Date: Commune: Dépt: Pays:			

Sociétés en commandite simple 4 montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2020

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

- ❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Exercice 2020

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

LEADER | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de cérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	24 545
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).	
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise LA PARISIENNE

du _____

Adresse 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CHAURNET MERCEDES CUISINIERE				25 RUE JEAN LOUIS 94250			
2	VILATA ISABELLE SERVEUSE				57 RUE CHARLES FREROT 94250 GENTILLY			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	15 404	197		15 601				15 601
2	7 958	197		8 155				8 155
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	23 362	394		23 756				23 756

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020... (total col.9 + total col.10) ⑩	23 756	- de l'exercice 2020... ⑩	6 941
- de l'exercice précédent ⑩	27 375	- de l'exercice précédent ⑩	890

Nom et qualité du signataire BENSAID PHILIPPE À MALAKOFF, le 12052021

GERANT

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>(À soucrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention					
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Désignation de l'entreprise <u>LA PARISIENNE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF</u>								
SIRET <u>8 4 1 9 0 9 6 4 1 0 0 0 1 8</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 1 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 6</u>					
						Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 0</u>		
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial * 010</u>			105 000			105 000	
	Autres * <u>014</u>			016				
	Immobilisations corporelles * <u>028</u>			5 000			5 000	
	Immobilisations financières * (1) <u>040</u>			10 677			10 677	
Total I (5) <u>044</u>			120 677			048	5 000	115 677
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * <u>050</u>			052			
		Marchandises * <u>060</u>			250			062
	Avances et acomptes versés sur commandes <u>064</u>			066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * <u>068</u>			070			
		Autres * (3) <u>072</u>			8 686			074
	Valeurs mobilières de placement <u>080</u>			082				
	Disponibilités <u>084</u>			3 000			086	3 000
	Charges constatées d'avance * <u>092</u>			094				
	Total II <u>096</u>			11 936			098	
Total général (I+II) <u>110</u>			132 613			112	5 000	127 613
PASSIF						Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * <u>120</u>						3 000	
	Écarts de réévaluation						124	
	Réserve légale						126	
	Réserves réglementées * <u>130</u>							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)						132	
	Report à nouveau						134	8 90
	Résultat de l'exercice						136	6 941
	Provisions réglementées						140	
						Total I <u>142</u>	10 831	
Provisions pour risques et charges						Total II <u>154</u>		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	78 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	
	Fournisseurs et comptes rattachés * <u>166</u>						26 893	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)			1 255			172	11 365
	Produits constatés d'avance						174	
						Total III <u>176</u>	116 783	
						Total général (I + II + III) <u>180</u>	127 613	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an <u>193</u>			(4) Dont dettes à plus d'un an <u>195</u>				
	(2) Dont créances à plus d'un an <u>197</u>			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * <u>182</u>				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs <u>199</u>	6 392		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * <u>184</u>				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LA PARISIENNE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	x	Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N clos le 13.11.22 02020	
A – RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210 44 163	
	Production vendue		Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226 10 000	
	Autres produits						230 9 518	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 63 681	
		Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234 22 841	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242 19 088		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244 899	
	Rémunérations du personnel *						250 10 219	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252 3 545	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259					262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264 56 593		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)			270 7 088		
Produits exceptionnels (IV)						294		
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347					300 147		
(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D))	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 941	314		
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	147		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>) 986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies A</i>) 987			342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>) 981		JEI (44. <i>sexies A</i>) 989						
ZRD (44. <i>terdecies</i>) 127		ZRR (44. <i>quindecies</i>) 138						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>) 991								
ZFANG 44. <i>quaterdecies</i> 345		Investissements outre-mer 344						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexe</i> 992		Zone de développement prioritaire (44. <i>septies</i>) 993						
Droit divers								
Créance due au report en arrière du déficit 346					350	7 500		
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i>) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies A</i>) 643						
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies B</i>) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies C</i>) 647						
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies D</i>) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 <i>decies E</i>) 641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies F</i>) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies G</i>) 649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								
Déficit		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		354	412	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								
	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372		412	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

LA PARISIENNE

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A <i>bis</i> du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : LA PARISIENNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	105 000	402		404		406	105 000				
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 000	442		444		446	5 000				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières	480	10 677	482		484		486	10 677					
TOTAL		490	120 677	492		494		496	120 677				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 000	532		534		536	5 000				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL		570	5 000	572		574		576	5 000			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
	Immobilisations	Valeur d'actif *①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values							
						Court terme * ⑤	Long terme						
		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧									
		1											
		2											
		3											
		4											
		5											
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590	583	594	595		
	TOTAL					596		585	597	599			

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

		LA PARISIENNE				Néant <input type="checkbox"/> *		
Désignation de l'entreprise :								
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960	412					
Total des déficits restant à reporter		970	412					
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326					
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374		5 577		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		5 897		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: LA PARISIENNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..0.1./.0.1./.2.0.2.0.. et clos le:3.1./.12./.2.0.2.0		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 / / / / 160 / / /	
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 4 1 9 0 9 6 4 1

Dénomination de l'entreprise

LA PARISIENNE

Adresse (voie)

2 RUE VOLTAIRE

Code postal

92240

Ville

MALAKOFF

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique Prénom(s) PHILIPPENom marital % de détention Nb de parts ou actions 30Naissance: Date 20/03/1957 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCEAdresse : N° 57 Voie RUE CHARLES FREROT
Code Postal 94250 Commune GENTILLY Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

LA PARISIENNE DE MALAKOFF

SARL

Au Capital de 3 000 €

02, RUE VOLTAIRE

92 240- MALAKOFF

R.C.S. : 841 909 641 00018

REÇU

22 AOUT 2023

**GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS LE
31/12/2020**

Le 24/07/2021

Les Associés de la société LA PARISIENNE DE MALAKOFF se sont réunis au siège social à 10 heures.

Etaient présents :

- Monsieur SALEEM GULZAR, détenant 50 parts sociales,
- Monsieur SIKANDAR ALI GULZAR, détenant 50 parts sociales
- Soit au total 100 parts sociales représentants l'intégralité du capital social.

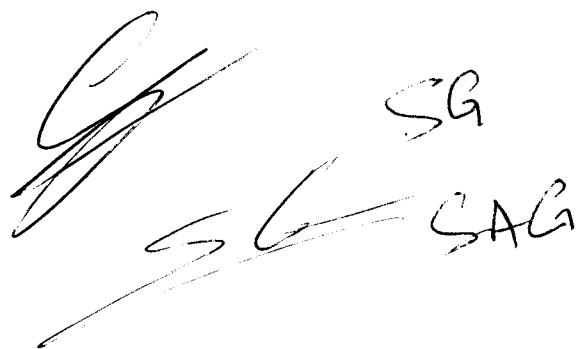
Première résolution

Le résultat, un profit de 6 941.21€ a été affectée en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 7 830.80€.

Deuxième résolution

Le rapport de gestion présenté par le président, est approuvé.

L 'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire se retire.



RAPPORT DE GESTION A L 'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2020 en €	31/12/2019 en €
Produits d'exploitation	44 163	175 242
Subvention d'exploitation	10 000	
Reprise sur amortissements		
Transfert de charges		
Autres produits	9 518	2 770
Total des produits d'exploitation	63 681	178 012
Charges d'exploitation		
Achats Marchandises	22 841	71 293
Var stock		(-250)
Autres achats et charges externes	19 088	58 964
Impôts taxes et versements assimilés	899	764
Salaires et traitements	10 219	27 393
Charges sociales	3 545	11 096
Dotations d'exploitation d'amortissements		5 000
Autres charges		1
Total des charges d'exploitation	56 593	174 261
Résultat d'exploitation	7 088	3 751

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un profit de 7 088€ le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat d'exploitation	7 088	3 751
Produits financiers		
Charges financières		2 683
Résultat financier		(2 683)
RCAI	7 088	1 068
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	147	179
Résultat exceptionnel	6 941	(179)
Impôt sur les sociétés		
Résultat net comptable	6 941	890

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'activité de l'entreprise sera en légère progression.

PRISE DE PARTICIPATION

La société n'a pris aucune participation dans le capital d'autres sociétés.
Aucune autre société n'a pris une participation dans le capital de la société

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat, un profit de 6 941.21€ a été affectée en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 7 830.8€

